



SECTEUR OPTIONNEL : LA FIN D'UNE HYPOCRISIE

Lors de la négociation conventionnelle sur le secteur optionnel, les masques sont tombés. La Mutualité Française voulait régler ses comptes avec le Gouvernement en prenant en otage à la fois, les médecins libéraux mais, également, ses adhérents. Il existe, actuellement, une fracture entre la Mutualité et le Gouvernement qui est loin d'être traditionnelle car, au contraire, pendant de très nombreuses années, le Président Jean-Pierre DAVANT avait une connivence avec les différents Présidents de la République qui allait bien au-delà des postures politiques. Nous n'avons pas à entrer dans le différend qui oppose, depuis près d'un an, la Mutualité et le Gouvernement sur deux problématiques importantes pour elle : les réseaux de soins qui n'ont pas été reconnus légaux dans le contexte actuel et la taxe imposée par le Gouvernement Fillon sur les contrats responsables.

La position de la Mutualité était d'autant plus faible que, lors d'un bref récapitulatif historique, l'accord du 15 octobre 2009, puis la lettre d'intention ayant conduit à inclure à l'identique cet accord dans la convention de septembre 2011, a rappelé les engagements formels et signés de la Mutualité Française vis à vis des syndicats de médecins libéraux et de l'Assurance Maladie obligatoire. Après avoir tenté de faire monter les enchères, la Mutualité Française s'est retrouvée bien isolée, tant sur le plan dialectique que tactique, coincée entre les avancées proposées par l'Assurance Maladie obligatoire et la position ouverte mais ferme de la CSMF et du SML. Au bout de quelques heures, le Président de l'UNOCAM (représentant de la Mutualité) s'est trouvé isolé face aux deux autres groupes qu'il représente (FFSA et CETIP). Ceci a évité une rupture formelle et une réponse négative à la nouvelle injonction du Parlement et nous conduit à une nouvelle séance de négociation où il reste toujours un mince espoir de conclure.

En ce qui concerne l'Assurance Maladie, la première avancée est constituée par un engagement formel de Frédéric VAN ROEKEGHEM d'améliorer, dans le cadre conventionnel, sur les trois années à venir, les tarifs opposables des spécialités chirurgicales et obstétriques. Bien sûr, nous avons rappelé que c'est l'ensemble des tarifs opposables du secteur 1 qui doit être pris en compte, mais dans le contexte de la négociation du secteur optionnel, c'est bien évidemment une avancée que nous saluons. Le deuxième argument avancé par la Mutualité est lié à l'existence du secteur 2. Bien sûr, nous avons refusé toutes limites à l'exercice habituel du secteur 2 pour ceux qui ont choisi ce mode d'exercice et qui ne voudraient pas rejoindre le secteur optionnel. Par contre, comme nous l'avons écrit précédemment, les situations particulières qui conduisent à l'absence de respect « du tact et de la mesure » inscrit dans les diverses conventions, ne nous concernent pas. Pour ces praticiens qui ont des modes d'exercice extrêmement particuliers, avec des tarifs allant jusqu'à 11 fois le tarif opposable, qu'ils appliquent systématiquement quelle que soit la condition économique du patient, nous considérons qu'il s'agit de situations exceptionnelles, c'est certainement justifié par leur notoriété ou leur choix financier mais ne relève plus de la solidarité nationale et du pacte fondateur de la Sécurité Sociale de 1945. Ces praticiens, qui pratiquent des tarifs à l'américaine, relèvent de la liberté totale et leurs patients peuvent, alors, assurer comme ceci se fait pour l'esthétique la totalité des frais médicaux associés aux honoraires.

La difficulté actuelle est liée au fait qu'il est quasiment impossible, du fait de la complexité des mécanismes mis en place et d'une certaine passivité du Conseil de l'Ordre, de les exclure temporairement ou totalement du secteur conventionnel. Si cette clarification permet à la majorité des trois spécialités concernées de voir s'ouvrir un secteur optionnel conduisant à une absence de reste à charge pour leurs patients dans un contexte actuel difficile, si ceux qui refusent ce choix mais exercent, comme ils l'ont fait depuis de nombreuses années dans un secteur 2 à compléments d'honoraires pratiqués avec « tact et mesure », si cette clarification permet d'intégrer les anciens chefs de clinique et assimilés du secteur 1 qui ont eu le tort de faire confiance, dans le passé, à l'État, le sacrifice nous semble minime par rapport aux bénéfices espérés pour la grande majorité des médecins spécialistes que représente la CSMF car ne nous y trompons pas, pour nous, ce secteur optionnel reste une étape et doit conduire, à terme, l'ensemble des médecins exerçant dans le cadre du secteur 1 à obtenir des tarifs opposables revalorisés et un accès à des

compléments d'honoraires solvabilisés par les complémentaires. Bien sûr, ceci nécessite une contractualisation mais il est préférable qu'elle se fasse au niveau national, avec un choix individuel, plutôt que de laisser s'installer, insidieusement, de nombreux contrats locaux y compris avec des mutuelles qui pourraient, ça et là, remettre en question les libertés de choix d'exercice des médecins. Les expériences locales actuelles sont un coin mis dans la doctrine de la Mutualité. C'est tout l'intérêt de réussir une négociation nationale à choix individuel.

C'est à l'Assurance Maladie obligatoire de proposer des modifications réglementaires, le Président de l'UNOCAM a été obligé de retirer sa problématique des réseaux de soins qui n'est pas celle de la Convention et il a une semaine pour revenir à la table des négociations avec un véritable mandat de signature ou de rupture. Désormais, les enjeux politiques sont simples, l'Assurance Maladie obligatoire et les syndicats médicaux font preuve de leur volonté d'aboutir, en cas d'échec, la Mutualité Française devra en assumer le prix politique face à ses adhérents.

Dr Jean-François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**